

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 10
SEPTEMBRE 2007

I/ RESEAU AEP LE CHAMP DU BOIS/MARDAN : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal le projet de mise en place d'une nouvelle conduite d'eau potable reliant le château d'eau du Champ du Bois à Mardan. Plusieurs devis nous sont parvenus en Mairie :

- BOST Jean-Paul : 13156,00€ HT
- SARL LE CAM TERRASSEMENT : 17539,68€ HT
- ATP BEAUDOUX : 17503,50€ HT
- RICHARD TP 63 : 28098,00€ HT
- TECHNI TP : 16015,00€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différents devis, choisit l'entreprise BOST Jean-Paul pour effectuer ces travaux d'eau. Cependant, le Conseil demande à Monsieur le Maire de se renseigner sur la date possible de commencement des travaux.

2/ TRAVAUX EGLISE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de réfection de l'Eglise sont prévus sur plusieurs années.

Une déclaration de travaux exemptée de permis de construire élaborée par le cabinet d'architectes ACA a été déposée auprès des services de la DDE de Thiers pour la tranche de 2007, à savoir révision totale de la toiture "bardeaux", vérification toiture clocher, remplacement de pratiquement toute la zinguerie, réfection de la couverture de la sacristie Nord, changement des tuiles, et zinguerie.

A ce jour, aucune entreprise consultée n'a répondu à l'appel d'offre. De ce fait, Monsieur le Maire a demandé à l'entreprise EXTRAT et avec accord de celle-ci de nous établir des devis au plus vite.

3/ LOCATION ANCIENNE RAR : l'appartement dit "Ancienne RAR" vacant depuis le 1er juin 2007 sera reloué à Mr et Mme GUY Claude à compter du 15 octobre 2007.

Le Conseil Municipal fixe le prix mensuel à 393,00€, demande un dépôt de garantie égal à un mois de loyer et charge Monsieur le Maire d'établir le contrat de location entre la Commune et Mr et Mme GUY Claude.

4/ REMBOURSEMENT DEPOT DE GARANTIE : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Melle BRUCHET Laurence a quitté le gîte communal n° 2 depuis le 31 mai 2007.

Vu l'état des lieux, le Conseil Municipal décide de rendre à Melle BRUCHET les 184,00€ versés à la Commune dans le cadre du dépôt de garantie.

5/ CHEQUE DE REMBOURSEMENT LA POSTE : Monsieur le Maire informe le Conseil

Municipal de l'envoi de factures de la Poste concernant le comptage des volets de procuration pour les élections législatives et présidentielles 2007. Ces factures n'étaient pas à adresser à la Commune pour mandatement.

De ce fait, la Poste a fait parvenir un chèque de remboursement d'un montant total de 168,20€.

6/ AMENAGEMENT CHEMIN LES VALEROUZES : la CCMT dont notre Commune fait partie, a la compétence voirie forestière.

Des conventions ont été établies entre la CCMT, la Commune d'Arconsat et les propriétaires concernés pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin forestier.

A cet effet, la CCMT indemniserà 14 propriétaires touchés par la création de voirie ou de place au prix de 0,15€ le m³ et que 50 propriétaires touchés par un simple élargissement ne seront pas indemnisés.

Les terrains achetés ou cédés à titre gratuit deviendront la propriété de la Commune, domaine public.

Le Conseil Municipal approuve les conventions tripartites telles qu'elles sont rédigées et donne pouvoirs à Monsieur le Maire pour les signer.

7/ CONCOURS DES MAISONS FLEURIES : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'à l'occasion du concours des maisons fleuries qui a lieu chaque année, la Municipalité offre à tous les participants un bon d'achat de plants auprès de la SARL COUTTET horticulture. Pour pouvoir attribuer ces bons d'achat, il y a lieu de prendre une délibération qui fixe les différents montants :

- 30€ de plants pour le prix d'excellence
- 20€ de plants pour le prix d'honneur
- 15€ de plants pour le prix spécial du jury

Le Conseil Municipal approuve donc ces dépenses faites à l'occasion du concours des maisons fleuries.

8/ MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande formulée par Mme GUYONNET Martine, présidente de l'Association Brin d' Talent pour occuper la petite salle sous la salle des fêtes tous les vendredis soirs de 18h à 20h pour proposer différentes activités manuelles.

Le Conseil Municipal accepte de mettre à disposition de cette association la petite salle sous la salle des fêtes à titre gratuit.